



MMA Itinéraires

Mai 2018

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 2 mai 2018 au 27 juillet 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé automatique comme décrit en page 5)

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Un support indexé à l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est composé des 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®]. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50[®] dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Comme pour celle de l'indice Euro Stoxx 50[®], sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. **L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice Euro Stoxx 50[®] est en moyenne de 3,08 % par an depuis 2007 (source : Bloomberg). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice est accessible entre autres sur le site <https://indx.bnpparibas.com/SPEU50ES%20Index>.

Les caractéristiques de l'indice sont les suivantes :

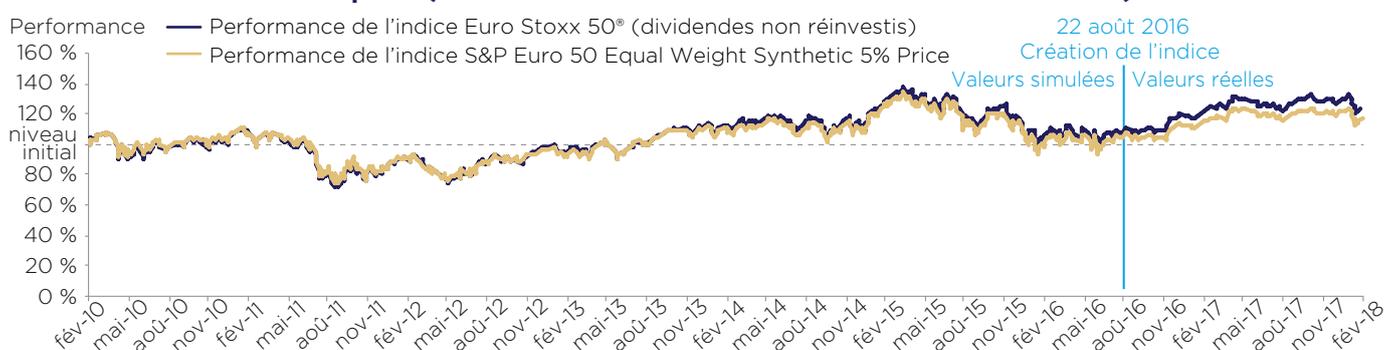
PONDÉRATION : l'indice est équi pondéré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 %

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire annuel de 5 % est déduit du rendement net

AGENT DE CALCUL : l'indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, l'un des plus grands fournisseurs d'indices et de concepts indiciels mondiaux

REBALANCEMENT : la composition de l'indice est revue tous les trimestres (le prochain rebalancement aura lieu en juin 2018).

Performances historiques (entre le 27 février 2010 et le 27 février 2018)



Source : Bloomberg, le 26 février 2018

Années

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'indice a été lancé le 22 août 2016. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Taux de rendement actuariels futurs, en cas d'un remboursement avec gain en année 6, 7 ou 8, si l'année considérée, le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾		
	Année 6	Année 7	Année 8
Coupon brut⁽²⁾ (si le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial)	(5,25 % x 6) = 31,50 % ⁽²⁾	(5,25 % x 7) = 36,75 % ⁽²⁾	(5,25 % x 8) = 42 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	3,76 %	3,68 %	3,60 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	3,55 %	3,47 %	3,39 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	3,45 %	3,36 %	3,28 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA ITINÉRAIRES MAI 2018 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 26 août 2024 (année 6) ; 25 août 2025 (année 7) ; échéance le 24 août 2026 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

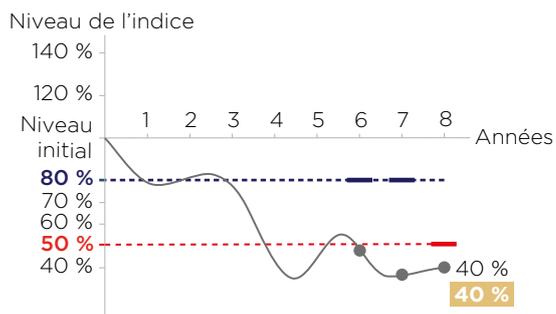
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendements actuariels nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

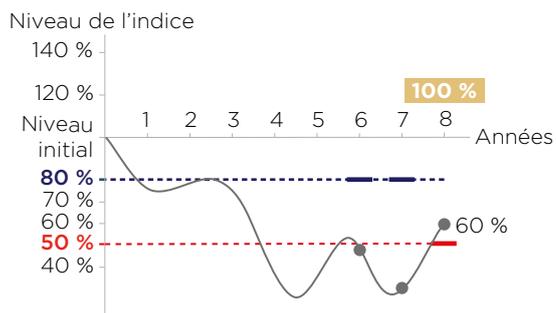
- Évolution de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price
- Niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price aux dates de constatation intermédiaire et finale
- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut⁽¹⁾ par anticipation ou à l'échéance
- Seuil de perte en capital à la date de constatation finale
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾

Scénario défavorable : baisse continue de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)



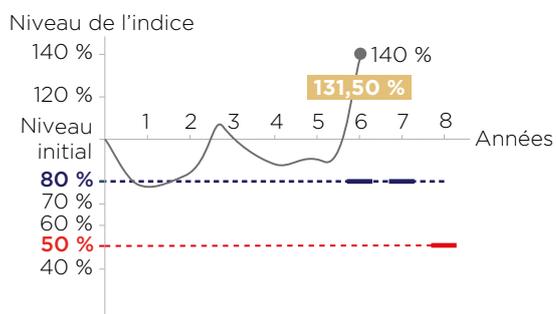
- Niveau final de l'indice : 40 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit 40 % du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : -11,70 % (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'indice)



- Niveau final de l'indice : 60 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : -1,10 % (contre un taux de rendement actuariel net de -7,15 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Scénario favorable et de plafonnement du coupon brut⁽¹⁾ : hausse de l'indice en année 6, remboursement anticipé automatique



- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 6 : 140 % du niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 6 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un coupon brut⁽¹⁾ de 5,25 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 31,50 %⁽¹⁾), soit un total brut⁽¹⁾ de 131,50 %.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : 3,45 % (contre un taux de rendement actuariel net de 4,52 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Le plafonnement du coupon brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à 80 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 5,25 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Mai 2018 vous permet de vous exposer à un indice composé des 50 premières capitalisations de la zone euro : **S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price**.
- Les années 6 et 7, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price **est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre capital initialement investi⁽²⁾ **et un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, **un coupon brut⁽³⁾ de 42 %** (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée), en plus du capital initialement investi⁽²⁾.
- Votre capital initialement investi⁽²⁾ sera remboursé à l'échéance des 8 ans, si à la date de constatation finale, le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price **est supérieur ou égal à 50 % du niveau initial de l'indice**.

Inconvénients

- MMA ITINÉRAIRES MAI 2018 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si le niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price autour des seuils de 50 % et de 80 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Mai 2018.
- En acquérant ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (BNP Paribas Issuance B.V.) **et du Garant de la formule** (BNP Paribas S.A.), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement ou de faillite de ces entités (ou de mise en résolution du Garant de la formule)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Le coupon brut⁽³⁾ est plafonné** à 31,50 %, 36,75 % et 42 % selon l'année de remboursement (années 6 à 8), même si l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 6 ans et 8 ans.
- L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est équi pondéré et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an**. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas de l'année 1 à 5.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitrée automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Fonctionnement du support

En bref

- Un support indexé sur l'indice **S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price**, calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 6**, avec l'opportunité de recevoir⁽¹⁾, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, **un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée**, si à l'une des dates de constatation intermédiaire (soit le 12 août 2024 ou le 11 août 2025), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
 - L'opportunité de bénéficier d'un coupon brut⁽³⁾ de 42 % (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
 - Le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, dès lors que le niveau final de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
 - Dans le cas contraire, vous subissez **une perte partielle en capital partielle ou totale**.

En détail

Date de constatation initiale

Le 10 août 2018, le niveau de clôture de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est retenu comme niveau initial.

Un remboursement anticipé automatique possible les années 6 et 7...

Les années 6 et 7, si le niveau de clôture de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price, à l'une des dates de constatation intermédiaire (le 12 août 2024 ou le 11 août 2025) est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 26 août 2024 ou le 25 août 2025) :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
 - Et un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée, soit :
 - **31,50 %** si le remboursement a lieu en année 6,
 - **36,75 %** si le remboursement a lieu en année 7.
- Le remboursement automatique anticipé met fin au support⁽¹⁾.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 24 août 2026) :

- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 10 août 2026), est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - Le **capital initialement investi⁽²⁾**
 - Et un **gain brut⁽³⁾ de 42 %** (soit un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée).
- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 10 août 2026), est strictement inférieur à 80 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - Le **capital initialement investi⁽²⁾**
- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 10 août 2026), est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - Le capital initialement investi⁽²⁾ **diminué de la baisse finale de l'indice**.

Dans ce scénario, vous subissez une perte partielle ou totale du capital.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR0013323177
Forme juridique	Certificat, titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. (Standard & Poor's : A ⁽¹⁾)
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : Aa3 / Fitch Ratings : A+ ⁽¹⁾)
Valeur nominale	100 €
Souscription	Du 2 mai 2018 au 27 juillet 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC à MMA Vie au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80 % TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès de MMA Vie sur demande.
Sous-jacent	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price – Code Bloomberg SPEU50ES Index
Dates clés	
Date de constatation initiale	10 août 2018
Dates de constatation intermédiaire	Année 6 : 12 août 2024 Année 7 : 11 août 2025
Dates de remboursement anticipé automatique	Année 6 : 26 août 2024 Année 7 : 25 août 2025 ⁽²⁾
Date de constatation finale	Année 8 : 10 août 2026
Date de remboursement final	Année 8 : 24 août 2026 ⁽²⁾
Double valorisation	<ul style="list-style-type: none">• Chaque jour ouvré où l'indice est calculé et publié, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. fournira à MMA Vie une valorisation des titres de créance.• Deux fois par mois, les titres de créance seront aussi valorisés par Pricing Partner, organisme indépendant du Groupe BNP Paribas.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Documentation juridique	<ul style="list-style-type: none">• Prospectus de Base pour l'Émission de Certificats, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 17-264 en date du 7 juin 2017.• Suppléments• Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 2 mai 2018• Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary ») La documentation juridique est disponible sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC 160/162 boulevard MacDonald 75019 Paris.

(1) Notations de crédit au 12 mars 2018. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez le risque éventuel de faillite et/ou de défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) du support ou du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.) et/ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (24 août 2026 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie / Nos Fonds et Supports.

Facteurs de risque : les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risque du Prospectus de Base.

MMA Itinéraires Mai 2018 est notamment exposé aux risques suivants :

Risque découlant de la nature du titre de créance : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de MMA Itinéraires Mai 2018 pourra différer de l'évolution de l'indice.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price.

Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la date d'échéance.

Risque de perte en capital : en cas de baisse de l'indice supérieure à 50 % à la date de constatation finale par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats émis par l'Émetteur.

Risque de marché : le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.

AVERTISSEMENT

Le support en unités de compte MMA Itinéraires Mai 2018 a comme valeur de référence les « Titres » qui sont des certificats de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), faisant l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et pouvant uniquement être utilisés comme actifs représentatifs d'une unité de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Les informations relatives aux Titres figurant dans ce document ne constituent qu'une présentation succincte de leurs caractéristiques et vous sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Aucune entité du Groupe BNP Paribas ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit, directes ou indirectes résultant notamment de l'affectation de versements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation ayant pour support les Titres. Vous devez procéder à votre propre analyse des risques et devez, si nécessaire, consulter préalablement vos propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel et ne vous en remettez à aucune entité du Groupe BNP Paribas sur ce point. Vous devez être conscient(e) d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement de vos versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux. Vous êtes invité(e) à vous procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. **La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats en date du 7 juin 2017, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-264, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 2 mai 2018 et (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. Il vous appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages de la transaction et d'un investissement dans les Titres, par le biais d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Aussi, il vous appartient d'obtenir toutes les informations complémentaires que vous estimerez nécessaires notamment auprès de vos conseils. Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un acte de démarchage, une invitation ou une recommandation en vue de l'achat, de la souscription ou de la vente des Titres ou de la conclusion d'un contrat ayant pour sous-jacent les Titres. L'émission des Titres ne constitue pas une offre au public dans la mesure où elle est adressée à un ou plusieurs investisseurs qualifiés au sens du droit positif français.

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les Titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les Titres de créance.

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72 030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

